

# infos



Bulletin mensuel de mai 2025

## À GENDA

Vendredi 8 mai à 11h45 - Monument aux morts

**Commémoration du 8 mai 1945**

Vendredi 29 mai à 18h

**Réunion des acteurs de la vie associative**

Samedi 30 mai à 9h

**Faites du vélo - Balade en vélo électrique**

Départ parking de la Tour

Samedi 30 mai de 10h à 12h - Mairie

**Réunion publique « seniors »**

Dimanche 31 mai à 11h30

**Course cycliste Alpes Isère tour**

Départ rue du Stade

Dimanche 31 mai à 18h - Salle des fêtes

**Voccela - Chorale academy**

5 et 6 juin à 20h30 - 7 juin à 17h - Salle des fêtes

**Théâtre : « 14 juillet à la maison de retraite »**

La compagnie Thalie et Calliope

Samedi 13 juin à 8h30

**Journée citoyenne de l'environnement**

RDV au centre technique municipal

## Commémoration du 8 mai 1945

Le 8 mai 1945 marque la victoire des Alliés et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Le maire et le conseil municipal invitent les anciens combattants, les pompiers, les enfants des écoles, la population à commémorer cet événement en participant à la **cérémonie du 81<sup>e</sup> anniversaire du 8 mai 1945** :

**Vendredi 8 mai à 11h45  
au monument aux morts**

*Avec l'Harmonie des enfants de Bayard*



## Report de l'exposition sur les contes



L'exposition sur les contes réalisée par l'école Belledonne et la bibliothèque, annoncée dans le dépliant culturel et prévue en juin, nécessite un peu plus de temps pour être finalisée. Elle est donc **décalée à l'année scolaire 2026-2027**.

## Fermeture exceptionnelle des services municipaux



À l'occasion du pont du jeudi de l'Ascension, **tous les services municipaux** (crèche, bibliothèque, périscolaire, centre de loisirs, mairie) **seront fermés au public du 14 au 17 mai 2026**.



**DATE LIMITE DE DÉPÔT  
DES ARTICLES POUR  
LE MOIS DE JUIN :  
MERCREDI 20 MAI**

## **SUIVEZ-NOUS !**

Scannez le QR Code pour retrouver le site de la ville, Instagram, Facebook, l'appli mobile... et même envoyer vos photos d'événements !



**DE 16  
À 18 ANS**

Ville de Le  
Cheylas **2026**

# **JOB D'ÉTÉ**

**REJOIGNEZ-NOUS !**

LE CHEYLAS

**Vous recherchez un job pour l'été ?  
Vous souhaitez acquérir  
une 1<sup>re</sup> expérience professionnelle ?  
Rejoignez les services municipaux du Cheylas !**

### **Pour qui ?**

Jeunes de 16 à 18 ans à la date de démarrage de la mission

### **Contrat**

Une semaine de 35h

### **Missions diverses**

au sein des services municipaux



**CANDIDATEZ AVANT LE 15 MAI 2026**

**CV ET LETTRE DE MOTIVATION  
À TRANSMETTRE EN MAIRIE**

**93 RUE DE LA POSTE - 38570 LE CHEYLAS**



**Une réunion d'information pour  
les candidats recrutés  
sera programmée  
avant le début  
du contrat**

## **Mutuelle communale**



Dans le cadre de sa politique sociale visant à améliorer les conditions d'accès à une couverture des frais de santé pour les Cheylasiens, la commune du Cheylas a noué un partenariat avec la mutuelle Entrenous.

Le dispositif de complémentaire santé proposé s'adresse à tous les habitants et/ou à toute personne exerçant une activité professionnelle sur

la commune. Il propose des tarifs attractifs, sans limite d'âge, questionnaire médical ou condition de ressources.

**Des permanences ont lieu le vendredi de 14h à 17h, en mairie, aux dates suivantes :**

- ◆ Le 22 et 29 mai 2026
- ◆ Le 5, 12, 19 et 26 juin 2026
- ◆ Le 3, 10, 17, 24 et 31 juillet 2026

**Il est conseillé de prendre rendez-vous au 09 69 39 73 38 – Tapez 2**

**+ d'infos : [mutuellecommunale@mutuelle-entrenous.fr](mailto:mutuellecommunale@mutuelle-entrenous.fr)**

# Journée citoyenne de l'environnement

Amis de la nature,  
rejoignez-nous

**SAMEDI 13 JUIN**  
**À 8H30**

Rendez-vous au  
centre technique municipal  
250 rue Actisère



La commission environnement et le conseil municipal, avec l'aide du personnel communal, invitent tous les citoyens à une tournée de ramassage des déchets abandonnés dans la nature. Nous nous répartirons en plusieurs groupes pour ce grand nettoyage.

Tenue de campagne conseillée. Prévoir des chaussures adaptées à la pluie et de l'eau pour vous désaltérer. Gants, gilets fluo et sacs sont fournis.

Un verre de l'amitié offert par la municipalité viendra clore la matinée.



**SI VOUS NE POUVEZ PAS NOUS REJOINDRE CETTE FOIS-CI, EFFECTUEZ AUX ABORDS DE CHEZ VOUS  
LE NETTOYAGE QUI VOUS SEMBLERA LE MIEUX ADAPTÉ AU SITE**

Pour faciliter l'organisation de cette opération, veuillez remplir le coupon ci-dessous puis envoyez-le par mail à [affairesgenerales@lecheylas.fr](mailto:affairesgenerales@lecheylas.fr), ou déposez-le en mairie **au plus tard le vendredi 5 juin**



LE CHEYLAS – JOURNÉE CITOYENNE DE L'ENVIRONNEMENT  
SAMEDI 13 JUIN 2026

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Nombre de personnes prévues : \_\_\_\_\_ dont \_\_\_\_\_ adultes et \_\_\_\_\_ enfants

*Les enfants doivent obligatoirement être accompagnés par un adulte*

# Réunion publique "Seniors"

Venez rencontrer vos nouveaux élus  
et exprimer vos attentes et  
suggestions



**Samedi 30 mai**



**10H - 12H**



**Mairie**



**Vendredi  
29 MAI**



**18H**



**Lieu à définir**

## Réunion des acteurs de la vie associative



- Rencontre des nouveaux élus
- Plannings d'occupation des salles 2026-2027
- Temps d'information et d'échanges
- Temps de convivialité

Ville de Le  
Cheylas

Les adhérents et membres des bureaux des associations sont invités



**31 MAI 2026**

**ÉTAPE 5 : LE CHEYLAS > MIRIBEL-LES-ÉCHELLES**  
**DÉPART 11H30 RUE DU STADE**



*Des restrictions de circulation et de stationnement sont mises en place afin d'assurer la bonne organisation et la sécurité de la course.*

**STATIONNEMENT INTERDIT :**

**Du vendredi 29 mai à 12h au dimanche 31 mai à 18h** sur la totalité du parking de la Tour

**Dimanche 31 mai à partir de 6h :** rue du Stade, chemin de Buchillot, parking de la Tour, parking boulodrome et ses abords, parking mairie et ses abords

**CIRCULATION INTERDITE :**

**Le dimanche 31 mai à partir de 6h** sur toutes les voies précitées, plus la rue du Marcieu

**Durant la traversée de la commune :** avenue de la Libération, avenue du Dauphiné, avenue de Savoie et rue de la Gare



## Activités culturelles

Balades street-art à vélo  
Projections cinéma  
Tournées de concerts à vélo

## Activités ludiques

Grande Kermesse  
Odysée Urbaine  
Escape game

# Faites du vélo

Venez  
(re)découvrir  
le VÉLO

du 18 au  
31 mai  
2026

## Activités sportives

Montée de col sur route fermée  
Balades à VTT à assistance électrique  
Initiation au cyclisme sur piste  
Activités sportives au Bois-Français

Le 30 mai dès 9h, balades en VTT électrique au  
Cheylas pour tous niveaux. Inscrivez-vous sur  
[faitesduvelo.com](https://faitesduvelo.com)

**SMMAG**

Syndicat Mixte des Mobilités  
de l'Aire Grenobloise

Tout le programme détaillé sur :

[FAITESDUVELO.COM](https://faitesduvelo.com)

## Respect du cadre de vie, de la santé publique et de l'environnement : des règles communes pour l'intérêt général

La qualité de vie repose sur un ensemble de règles visant à limiter les nuisances, préserver la propreté des espaces publics, protéger l'environnement et garantir la sécurité de tous. Leur respect conditionne un cadre de vie apaisé et durable.

### *Nuisances sonores et troubles de voisinage*

La vie en collectivité implique de limiter les nuisances susceptibles de gêner autrui. Les activités de bricolage et de jardinage utilisant des équipements bruyants (tondeuses, perceuses, tronçonneuses...) doivent respecter les horaires suivants :

- **Jours ouvrables** : 8h30 – 12h / 14h – 19h30
- **Samedis** : 9h – 12h / 15h – 19h
- **Dimanches et jours fériés** : 10h – 12h

Les professionnels et services publics peuvent intervenir entre 7h et 20h (hors dimanches et jours fériés), en veillant à limiter les nuisances.

En cas de gêne (bruits répétés, aboiements...), une résolution amiable doit être privilégiée. À défaut, un signalement écrit peut être adressé à la mairie afin d'être transmis à la police municipale.



Le tapage diurne comme nocturne est passible d'une amende forfaitaire de **68 €**. D'autres nuisances (olfactives, visuelles, encombrement) peuvent également constituer des troubles anormaux de voisinage.

### *Déjections canines et propreté des espaces publics et agricoles*

Le respect de la propreté des espaces concerne l'ensemble des habitants et usagers. Les déjections canines doivent être systématiquement ramassées par les propriétaires, y compris dans des zones souvent ignorées mais particulièrement sensibles. Cela inclut notamment :

- **les trottoirs et voies publiques,**
- **les espaces publics enherbés** (pelouses, espaces verts, parcs, abords de voirie),

- **les espaces agricoles**, en particulier les champs destinés à la production de foin ou à la culture.

Ces derniers sont particulièrement exposés aux risques sanitaires (contamination des fourrages, parasites) et économiques pour les exploitations agricoles. Les espaces enherbés publics, quant à eux, sont fréquentés par les habitants, les enfants et les animaux, et doivent rester propres pour des raisons d'hygiène et d'usage.

**Des sacs sont mis à disposition gratuitement** à l'accueil de la mairie, et **des canisettes** sont implantées sur le territoire pour permettre aux chiens de faire leurs besoins dans des zones dédiées.



Le non-respect de ces obligations est passible d'une amende forfaitaire de **135 €**. Au-delà de l'aspect réglementaire, il s'agit d'un enjeu direct de salubrité publique et de respect des activités agricoles et des espaces partagés.

### *Usage des espaces publics*

L'utilisation des espaces publics est encadrée par des arrêtés municipaux visant à prévenir les risques et à préserver la tranquillité.

Ainsi, **sur l'ensemble des espaces publics de la commune du Cheylas** (parcs, city stades, jardins, espaces verts ouverts, complexe sportif et lieux publics accessibles), **sont interdits** :

- l'usage de barbecues et l'allumage de tout type de feu,
- la consommation de boissons alcoolisées entre 19h et 7h.

Des dérogations peuvent être accordées par le maire dans le cadre de manifestations ou événements particuliers.

Ces dispositions visent notamment à limiter les risques d'incendie, les troubles à l'ordre public et les dégradations des équipements publics.

## **Brûlage des déchets verts : interdiction stricte et enjeux sanitaires**

**Le brûlage à l'air libre des déchets verts est strictement interdit** pour les particuliers tout au long de l'année, en application du Code de l'environnement (article L.541-21-1) et des arrêtés préfectoraux en vigueur. Cette interdiction s'inscrit dans une logique de **protection de la qualité de l'air** et de **prévention des risques**.

Les déchets verts concernent notamment les tontes de pelouse, tailles de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage, de débroussaillage et de fauchage. Leur combustion provoque plusieurs effets délétères :

- **dégradation de la qualité de l'air**, avec émission de particules fines, de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre,
- aggravation des **pics de pollution**,
- **risque d'incendie**, en particulier en période de sécheresse,
- **impact sanitaire reconnu**, la pollution de l'air étant associée à de nombreuses maladies (cardiovasculaires, respiratoires, cancers).

Des solutions alternatives doivent être privilégiées : **compostage, broyage ou valorisation en déchèterie**.



Le non-respect de cette interdiction expose à une amende pouvant atteindre **750 €**.

**50 kg de végétaux brûlés = 23 000 km parcourus par une voiture**

## **Lâchers de ballons et lanternes**

**Les lâchers de lanternes volantes et de ballons sont interdits** dans le département de l'Isère par arrêté préfectoral.

Ces objets, une fois relâchés, deviennent des déchets diffus dans l'environnement. Ils peuvent :

- être ingérés par la faune,
- contribuer à la pollution des milieux naturels,
- présenter un risque d'incendie lors de leur retombée.

Le non-respect de cette interdiction expose à des sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

## **Encadrement du tabac dans les espaces fréquentés par le public**

Le Code de la santé publique, modifié par le décret n°2025-582 du 27 juin 2025, encadre l'usage du tabac dans les lieux publics.

### **Interdiction permanente :**

- Lieux fermés et couverts accueillant du public et lieux de travail
- Parcs et jardins publics
- Aires de jeux pour enfants
- Établissements scolaires ou accueillant des mineurs (intérieur + extérieur)

### **Interdiction à certains horaires**

- Zones de baignade pendant la saison balnéaire
- Atribus et zones d'attente des transports pendant les heures de service
- Équipements sportifs (stades, piscines, etc.) pendant les heures d'ouverture

### **Interdiction dans un rayon de 10 mètres autour des accès publics, pendant les heures d'ouverture**

- Établissements scolaires et structures pour mineurs
- Bibliothèques et équipements sportifs

Ces mesures ont pour objectif de limiter l'exposition au tabagisme passif, d'améliorer la qualité de l'air aux abords des lieux accueillant du public.



Fumer dans un lieu interdit est passible d'une contravention de 3<sup>e</sup> classe et d'une amende de **68 €**.

## **Un enjeu commun**

L'ensemble de ces règles repose sur des principes de prévention, de respect mutuel et de protection de l'intérêt général. Leur application contribue directement à la qualité du cadre de vie, à la santé publique et à la préservation de l'environnement.

**Le civisme est l'affaire de tous !**

## Informations pratiques : services techniques et urbanisme



**Afin de faciliter le traitement des demandes des habitants, la commune rappelle les contacts à utiliser selon les besoins.**

- Pour toute demande concernant les services techniques (voirie, entretien, etc.), l'adresse de contact est la suivante : [admindsta@lecheylas.fr](mailto:admindsta@lecheylas.fr)
- Pour tout renseignement concernant l'urbanisme ou demande de rendez-vous, il convient d'écrire à l'adresse suivante : [urbanisme@lecheylas.fr](mailto:urbanisme@lecheylas.fr)

À noter : les demandes d'autorisation d'urbanisme doivent être déposées en ligne : <https://gnau18.operis.fr/gresivaudan/gnau>

Ce portail permet de déposer et suivre les dossiers de manière dématérialisée.

Le plan local d'urbanisme est consultable sur :

[https://app.geo-soft.fr/index.php?metier=geoplu&action=app&c=le\\_cheylas](https://app.geo-soft.fr/index.php?metier=geoplu&action=app&c=le_cheylas)

La mairie vous invite à utiliser ces outils et adresses pour un traitement plus efficace de vos demandes.

## Entretien des espaces verts : Soyez attentif à la signalisation temporaire !

Les services techniques interviennent régulièrement pour l'entretien des espaces verts de la commune (tonte, débroussaillage, taille...). Pour permettre à ces équipes de travailler efficacement et éviter tout risque pour les véhicules stationnés en bord de route, **des panneaux de signalisation et balisages temporaires sont mis en place.**

Ces panneaux peuvent également signaler des interventions plus ponctuelles, comme l'élagage,



le déneigement, ou encore la pose d'éclairages et de décorations. Il est important de les respecter : **cela facilite les travaux et évite notamment les projections sur les voitures**, en particulier lors du passage du rotofil.

À noter : les véhicules gênants peuvent être mis en fourrière, aux frais de leur propriétaire.

Merci de votre vigilance pour le bon déroulement de ces interventions.



## LA CIE THALIE ET CALLIOPE

*14 juillet à la maison de retraite*

Comédie de Pascale Valentini Danièle

**VEN. 5 ET SAM. 6 JUIN À 20H30  
DIM. 7 JUIN À 17H00  
SALLE DES FÊTES DU CHEYLAS**

La directrice d'une maison de retraite s'absente 10 jours et laisse les clés à ses employés. Ces derniers en profitent pour instaurer quelques innovations dont notamment l'organisation du bal du 14 juillet... La directrice écourte son séjour pour essayer de remettre de l'ordre dans ce qui semble être devenu une sacrée pagaille !

**Entrée 10€ - Moins de 18 ans : 5€  
Moins de 12 ans : gratuit  
Infos & réservations : 06 23 81 81 52**



**Voccella** en concert

VOUS PRÉSENTE SA

**Chorale academy**

~~~~~

**DIMANCHE 31 MAI À 18H**

**SALLE DES FÊTES DU CHEYLAS**

~~~~~

**ENTRÉE AU CHAPEAU AU PROFIT  
D'UNE ASSOCIATION CARITATIVE**

*Un temps pour souffler, se retrouver  
et s'accueillir tel que l'on est*

**NOUVELLE ASSOCIATION AU CHEYLAS  
SOPHRO & MEDITATION**

**SÉANCE DE DÉCOUVERTE GRATUITE**

**Jeudi 18 juin à 18h00**

Fin prévue à 19h15

**Maison du quartier - Le Cheylas**

*Offrez-vous une vraie pause  
dans le tumulte du quotidien.*

Un espace pour relâcher les tensions, respirer  
et simplement être, sans pression ni attente.

À partir de septembre, notre association proposera  
des ateliers de sophrologie et de méditation,  
animés par Audrey, sophrologue certifiée.

**Ouvert à tous. Aucun matériel nécessaire.**

-----  
**DES QUESTIONS ? CONTACTEZ AUDREY :**

**07 68 51 42 51**

**asso.clarteinterieure@gmail.com**



## Jardins familiaux communaux : location d'un terrain

Vous avez envie de cultiver vos propres légumes ? Si cela vous tente, **des terrains sont disponibles en location dans les jardins familiaux**, situés chemin de Bacon, au Cheylas Gare.

**Pour pouvoir en bénéficier, vous devez :**



- habiter la commune et être majeur,
- avoir un logement dépourvu de terrain
- ne pas déjà bénéficier d'un jardin familial

**Renseignements : service urbanisme**  
04 76 71 71 90 – [urbanisme@lecheylas.fr](mailto:urbanisme@lecheylas.fr)

## Changeons notre regard sur les animaux de refuge... Et si nous adoptions autrement ?

*Il vous est peut-être déjà arrivé de penser : « j'aimerais bien accueillir un animal, ça apporte tant de bonheur », ou encore « c'est une belle manière d'apprendre aux enfants à prendre soin des autres ». Mais au moment de franchir le pas, certains freins apparaissent : passé inconnu, animal difficile à apprivoiser, image d'un lieu trop triste...*



L'Association pour la protection des animaux Grenoble et Isère (APAGI), gestionnaire du refuge du Versoud, souhaite faire changer ce regard et déconstruire ces préjugés. **Les animaux de refuge sont comme les autres** : ils ont souvent des bases d'éducation, un passé affectif et surtout beaucoup d'amour à offrir.

Dans une société où tout va vite, certains animaux sont adoptés sans réflexion suffisante, puis abandonnés par manque de temps, de moyens ou de compatibilité. **Ils sont alors recueillis par le refuge du Versoud**, propriété de

Grenoble Alpes Métropole, **qui accueille les animaux errants du territoire, notamment ceux trouvés sur Le Cheylas.**

À leur arrivée, **les animaux sont soignés, rassurés et évalués.** Moins de 10 % nécessitent un accompagnement spécifique, avec des parrainages solidaires et des programmes éducatifs adaptés. Tous les autres sont prêts à rencontrer leur future famille.

**Les bénévoles jouent un rôle essentiel au quotidien** : ils promènent, réconfortent et participent au bien-être des animaux. Le refuge est avant tout un lieu de rencontres, où chaque animal, avec son caractère et son histoire, attend la personne qui lui correspond.

L'équipe accompagne chaque futur adoptant à travers **des échanges, des rencontres et des balades**, afin de s'assurer que l'adoption se déroule dans les meilleures conditions.

**Adopter responsable**, c'est prendre le temps de la réflexion, de la rencontre et du lien. C'est offrir une seconde chance à un animal qui vous apportera bien plus que vous ne l'imaginez.

**Et si votre futur compagnon vous attendait simplement derrière la porte d'un refuge ? Venez les rencontrer à l'APAGI !**

**659 ROUTE DE L'ISÈRE, 38420 LE VERSOUD**  
**TÉL. 04 76 77 20 06**

Le Relais Petite Enfance du Granier et la bibliothèque de Chapareillan vous proposent une

## Lecture pointée en musique improvisée

en compagnie de l'autrice illustratrice Corinne Dreyfuss et du musicien Simon Drouin

**Mercredi 20 mai 2026 - 16h ou 17h**

Bibliothèque - Place de la Mairie - Chapareillan



Parents, grands-parents... venez partager un moment de complicité avec votre tout-petit, mêlant lecture et improvisation musicale, alternant écoute et geste.

**Entrée Gratuite** - Contact et inscription (conseillée) :  
Relais Petite Enfance du Granier - 06 02 52 65 70  
rpe.granier@le-gresivaudan.fr

39<sup>e</sup> FESTIVAL DES

# ARTS DU RÉCIT

20 → 28 MAI 2026

ARTSDURECIT.COM

04.76.51.21.82



Du 4 au 28 mai, 66 rendez-vous illustreront la vitalité, la diversité et la modernité des arts du récit sur la grande Région Grenobloise.

Dans Le Grésivaudan, 15 rendez-vous sont proposés par le réseau des bibliothèques, à partir du 20 mai.

**RETROUVEZ LA PROGRAMMATION  
COMPLÈTE À L'ADRESSE  
[WWW.ARTSDURECIT.COM](http://WWW.ARTSDURECIT.COM)**

Athenam  
présente

# Conférence

# L'alchimie

*Une voie ancestrale*

Par **Antonin Lambert**  
Instructeur de l'école **AZOTH**

**JEUDI**  
**21 Mai**  
**2026**  
**19h45**

**Le Cheylas 38570**  
Maison de quartier  
385 route du rompay



Pré-ventes 15€ Surplace 16€

infos : [muriel@athenam.net](mailto:muriel@athenam.net) - 06 80 45 05 41 [www.athenam.net](http://www.athenam.net)